

>>> Mercredis Récréatifs

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Sexe.....

Date de naissance.....

Adresse - n° rue.....

Code postal..... Ville.....

Tél. personnel.....

Tél. professionnel.....

N° d'allocataire CAF.....

Employeur du père

de la mère

>>> les tarifs,
modulés selon la carte Cité Pass'

Grâce à l'aide importante de la Ville, la participation des familles est allégée.

Catégories carte Cité Pass'	Journée avec repas	Demi- journée avec repas	Demi- journée sans repas
A	9,10 €	7 €	5,60 €
B	11,20 €	7,50 €	5,90 €
C	12,60 €	8,35 €	6 €
D	13,65 €	9 €	6,10 €
E	14,20 €	9,60 €	6,30 €
F	14,70 €	10 €	6,45 €
G	15,25 €	10,45 €	6,55 €
Extérieur	16,40 €	11,75 €	7,50 €

Profitez de votre carte de fidélité !
(voir en dernière page)

>>> renseignements et inscriptions

Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Accueil Education-Jeunesse et Sports
Place de l'Europe
88107 Saint-Dié-des-Vosges Cedex

Accueil du public :

- les lundi, mardi et jeudi :
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- le mercredi : de 8 h à 13 h et de 14 h à 17 h
- le vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Contact : Brahim Bouteldja

Tél. : 03 29 52 66 36

Mèl : bbouteldja@ville-saintdie.fr

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement :

avant le vendredi midi précédent la journée de loisirs. Au-delà de ce délai, il ne sera plus possible d'inscrire votre enfant, de reconduire ou d'annuler une journée. En l'absence du bordereau confirmant l'inscription de votre enfant (remis par le Service Education-Jeunesse), celui-ci ne pourra, en aucun cas, être accueilli sur la structure.

>>> votre carte de fidélité

une demi-journée sans repas
vous est offerte
au bout de 5 inscriptions*

*inscriptions en journée, ou en demi-journée avec ou sans repas

>>> partenaire

Les Mercredis Récréatifs proposés par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sont organisés en partenariat avec l'**Etablissement Régional Léo Lagrange**, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

Les Mercredis Récréatifs
4-12 ans

> année scolaire 2009-2010



Les Mercredis Récréatifs ont été créés par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour permettre aux jeunes de découvrir une multitude d'activités de loisirs, éducatives ou récréatives, en profitant d'un encadrement qualifié. S'inscrivant dans la continuité des Accueils de Loisirs, ces Mercredis, ouverts aux 4-12 ans, fonctionnent pendant les périodes scolaires.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges propose aux familles des tarifs toujours très bas, et adaptés à leurs revenus.

Les enfants sont accueillis au chalet de Bellefontaine à Etival-Clairefontaine. Ce site, doté d'un grand parc, permet une large palette d'animations éducatives. L'équipe d'animation, formée de professionnels qualifiés, anime la journée selon le thème retenu. Toutes les activités manuelles, sportives et culturelles se déroulent, en accord avec les enfants, dans un cadre agréable et verdoyant.

Je vous souhaite d'agréables Mercredis Récréatifs !

Votre Maire 
Christian Pierret

>>> formules

Tout est compris dans le prix de l'inscription : l'encadrement, les fournitures, les équipements nécessaires, le goûter, le repas, les transports.

Vous avez **le choix entre trois formules** :

- la journée avec repas
- la matinée avec repas
- l'après-midi sans repas

Compte tenu de la flexibilité des journées, les activités dites "manuelles" sont généralement faites le matin. L'après-midi est consacré aux grands jeux ou aux sorties.

«Un monde imaginaire»

Le thème de ces Mercredis permettra aux enfants de parcourir à travers un monde imaginaire et extraordinaire. Ils pourront également découvrir des activités artistiques et ludiques faisant appel à leur imagination et à leur créativité.

>>> temps forts et activités

- activités de pleine nature
- rencontres et échanges avec d'autres centres de loisirs
- grands jeux et sorties à thème
- activités sportives, artistiques et musicales en liaison avec le thème

Cette liste est un bref aperçu des nombreuses activités ludiques qui seront proposées aux enfants.

>>> accueil des enfants

de 7 h 30 à 8 h 30
et de 13 h 15 à 13 h 30
à l'école élémentaire Gaston-Colnat
26, rue Maréchal Foch
à Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 29 56

>>> retour des enfants

au même endroit,
de 17 h à 18 h

Je soussigné(e)

père, mère, ou tuteur, autorise

- mon fils
 ma fille

à participer aux activités des Mercredis Récréatifs et certifie qu'il (elle) est apte médicalement à suivre ces activités.

En outre, j'autorise le personnel qualifié à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser la Municipalité du montant des frais médicaux.

Conformément au décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance responsabilité civile relative aux accueils de mineurs, mentionnée à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

> La Ville a contracté les assurances nécessaires pour garantir :

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile
- celle des participants aux activités
- celle de son personnel
- l'indemnisation des dommages corporels des participants, si la responsabilité de la Commune est engagée (les frais médicaux restent à la charge de la Sécurité Sociale des parents, ou de leur assurance mutuelle)
- les frais de secours
- les locaux et leur contenu en cas d'incendie - explosion - vol - dégâts des eaux...
- les dommages causés par les véhicules utilisés

> Nous informons les parents, qu'ils ont intérêt à souscrire pour leur(s) enfant(s) un contrat d'assurance de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées. (individuelle accident - extra scolaire - multirisque - accidents de la vie...)

Pour votre information, des reportages photographiques seront effectués. Les photographies pourront illustrer les documents émis par la Municipalité.

à signer, précédé de la mention «lu et approuvé»